

Le présent REX liste les DTA potentielles qui peuvent être mises en œuvre face aux situations dont il est l'objet. Il s'agit d'une boîte à outils à utiliser en tant que de besoin. Ce document est particulièrement destiné aux COS de niveau GOC 4 / GOC 5 ainsi qu'aux officiers anticipation.

- **exposé de la problématique**

- l'extinction rapide et définitive n'est pas envisageable, quelque soit la méthode employée → opération de longue durée, dans tous les cas (plusieurs jours),
- le caoutchouc, donc les pneus, en brûlant, produisent une huile brunâtre en quantité non négligeable ; en cas de stock important, cette production est comparable à un écoulement d'hydrocarbures liquides,
- la chaleur produite est intense,
- dégagement spectaculaire de fumée noire (panache visible jusqu'à 50 km !),
- ne pas se polariser sur les flammes,
- s'inquiéter des effets des dégagements de fumée (cibles potentielles, toxicité...),
- ce genre de dépôt se trouvant souvent en zone rurale, les difficultés d'approvisionnement en eau sont réels.

- **les techniques d'extinction**

Il n'existe que deux techniques pour pratiquer une extinction à grande échelle :

- l'émulseur, à condition d'en disposer en grande quantité,
- le bulldozer, par étouffement (recouvrement avec de la terre ou du sable).

Dans certains cas, les huiles produites par les pneumatiques en fusion peuvent s'éteindre au « mouillant-moussant » lorsqu'elles ont été préalablement canalisées dans une tranchée ou une fosse.

Pour de très petites quantités, il est possible de noyer les pneus à l'eau sans additif, à raison de quelques-uns à la fois, dans le godet d'un bulldozer.

- **liste non exhaustive des différentes tâches à accomplir (DTA)**

- Chef de secteur incendie
  - séparer les combustibles au bulldozer,
  - mettre en place des rideaux d'eau (lances queue de paon),
  - prévoir un gros dispositif hydraulique (DA, MPR...),
  - s'intéresser aux écoulements des eaux d'extinction (cours d'eau, fossés drainants, marécages...),
  - selon les risques et la configuration du terrain : réaliser des bassins de rétention et/ou des tranchées capables de récupérer l'huile produite par la combustion ainsi que l'ensemble des eaux d'extinction,
  - évacuer les habitations sous le vent,
  - recouvrir l'ensemble du dépôt de terre ou mieux, de sable (DTA pouvant prendre 2 jours),
  - dès que possible :
    - limiter les volumes d'eau,
    - utiliser lances et/ou canons par intermittence, pour limiter les volumes d'eaux résiduelles.
- CMIC
  - procéder à des mesures de toxicité de l'air sous le vent,
  - assurer la protection respiratoire des conducteurs d'engins,
  - assister les conducteurs d'engins dans le port de l'ARI (ou ARF selon l'état réel des risques).

- PC de site – cellule moyens
  - engager au moins 1 bulldozer et 1 ou 2 pelles mécaniques,
  - faire mettre en place les déviations par DIR, Conseil général et Gendarmerie.
- PC de site – cellule logistique
  - approvisionnement en eau potable,
- PC de site – cellule anticipation
  - prévoir les relèves sur 2 ou 3 jours,
  - prévoir la surveillance du site pendant 1 semaine à 1 mois,
- SSSM – soutien sanitaire
  - traiter les intoxications par les fumées,
  - s'assurer de la réhydratation des personnels,
- PC de site – officier sécurité
  - veiller à préserver les personnels du stress thermique,
  - ne pas s'aventurer sur les tas de pneus,
- **mesures de prévention**
  - recouper le stockage par des allées,
  - limiter les hauteurs de stockage.
- **les précédents cas de ce type en France**
  - 21 février 1998 – Villeverac (34) – 3 500 t de pneumatiques – étang de Thau menacé,
  - 4 février 2002 – Artaix (71) – 5 millions de pneumatiques brûlent sur 1 ha, ainsi que 2 bâtiments d'une ancienne tuilerie,
  - 08 janvier 2005 – Corbeil-Essonnes – 30 000 pneus – 4 LDV 1000 l/min + 4 LDV 500 l/min + 1 LDV 250 l/min + 2 canons 2 000 l/min – 10 000 l d'émulseur,
  - 30 avril 2006 – Sury-le-Comtal (42) – 60 000 pneus sur 3 000 m<sup>2</sup> et 2,5 m de hauteur parmi un stock de 20 000 m<sup>3</sup> (600 000 pneus) – 100 SP – 35 engins – 2 canons 2 000 l/min + 3 LDV 500 l/min – éteint par combinaison engins de TP / émulseur (3 500 l),
  - 24 juin 2008 – Cases-de-Pène (64) – 500 m<sup>3</sup> de pneus brûlés – éteint à la mousse (?).

Au contraire des deux premiers sinistres, le feu de Corbeil-Essonnes a été éteint à l'émulseur et non par recouvrement par de la terre ; action probablement justifiée par son implantation en zone péri-urbaine. On mesure la quantité de produit qu'il aura fallu !

- **ratio**

44 000 pneus # 352 tonnes

- **le problème du recyclage des pneus usagés – l'après sinistre**

Le recyclage des pneus usagés n'a pas encore trouvé de solution économique viable à grande échelle. Ainsi, 400 000 t de pneus sont-elles mises au rebus chaque année en France et s'entassent dans des décharges sauvages ou autorisées, surtout en zone rurale.

Seule une décision du TGI (même en référé) peut prononcer, en cas de site orphelin, l'expulsion des sociétés des terrains occupés. La commune peut alors procéder à l'évacuation des marchandises... mais à ses frais. A titre d'exemple, l'opération d'enlèvement, suite à l'intervention d'Artaix, a coûté, à

l'époque, 380 000 € (50 % pris en charge par l'ADEME, 8 % par le Conseil général, le reste par la commune).